

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2026

POL1000-10
Grands problèmes politiques contemporains
Lundi 9h30 à 12h30

Professeur.e.s :

Nora Nagels, nagels.nora@uqam.ca

Geneviève Pagé, page.genevieve@uqam.ca

Heures de rencontres

Nora Nagels : mardi de 13h30 à 15h30 au R-3330

Geneviève Pagé : sur rendez-vous

Lieu : TBA

Descriptif du cours :

Initiation à l'analyse des grands problèmes politiques actuels à travers l'étude de leurs principaux fondements et de leur dimension conflictuelle. Ouverture à une compréhension élargie de la réalité et de l'action politique contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la question des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme. Ce cours se donne en principe par deux professeurs qui travaillent en équipe et font intervenir, le cas échéant, des conférenciers.

Méthode pédagogique :

Les cours se composent d'exposés de professeur.es, chercheur.es et enseignant.es du département de science politique. Ils-elles présentent les principes qui guident leur recherche, des résultats et des réflexions critiques sur leur travail ou la discipline de la science politique. C'est l'occasion de constater la diversité des recherches et des approches. Les présentations sont organisées par « champ » de la science politique, tels que définis dans le programme du Bac à l'UQAM : Politique comparée et sociologie politique, Politique mondiale et relations internationales, pensée et théorie politique, politiques et administration publiques. Avant chaque exposé, un temps est consacré à l'analyse de ce champ, notamment à la lueur des présentations précédentes. Après chaque exposé, un retour critique permet de réfléchir aux manières dont sont mobilisés les principes et méthodes du champ.

Calendrier des séances et lectures obligatoires

Séance 1 : 12 janvier 2025 :

Présentation du cours, des conférences et des modalités d'évaluation.

Nora Nagels et Geneviève Pagé.

Séance 2 : 19 janvier : Politique comparée 1

Julian Durazo-Herrmann: « La démocratisation subnationale en perspective comparée. »

Texte obligatoire : Durazo Herrmann, Julián (2016). La démocratisation subnationale en perspective comparée : les cas de Bahia (Brésil) et Oaxaca (Mexique). *Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, 41(3), pp. 307-327.

<http://dx.doi.org/10.1080/08263663.2016.1225680>

Séance 3 : 26 janvier : Politique comparée 2

Sadio Soukouna : « Gouverner les migrations : États africains, politiques européennes et diasporas. Le cas du Mali. »

Texte obligatoire : Soukouna, Sadio. L'État malien entre négociations et résistances dans la formulation de politiques sur les migrations. *Anthropologie & développement*, no 51, 2020 : 69-84. <https://doi.org/10.4000/anthropodev.966>.

Séance 4 : 2 février : Politique mondiale et relations internationales 1

Ting-Sheng Lin : « La rivalité sino-américaine, un fait structurel ou construit? »

Texte obligatoire : Frécon, Eric et Paco Milhiet (2023). Construction de la puissance maritime chinoise en Indo-Pacifique, *Hérodote* 2023/2 (N° 189), pages 39-53.

Séance 5 : 09 février : Politique mondiale et relations internationales 2

Emmanuelle Rousseau: « Diplomatie, multilatéralisme, politique étrangère russe et guerre en Ukraine »

Texte obligatoire: Albaret, M. (2020). Négocier et contester au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. *Négociations*, 34(2), 79-93. <https://doi.org/10.3917/neg.034.0079>.

Séance 6 : 16 février 2024 : Activité vocationnelle

Séance 7 : 23 février 2024 : Examen de mi-session

2 questions à répondre parmi celles proposées par les conférencières et conférenciers.

Durée 3 heures, sans document.

Séance 8 : 2 mars - Relâche

Séance 9 : 9 mars : Pensée et théorie politique 1

Geneviève Pagé : « Critiques féministes de l'État moderne »

Texte obligatoire : **Pagé, G.** et A. Pepin (2025). Les femmes et la démocratie au Québec et au Canada. Dans A. G. Gagnon et P. May (dir.) *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste (3^e édition)*, p.345-378. Montréal : PUQ. (disponible sur Moodle)

Séance 10 : 16 mars : Pensée et théorie politique 2

Mohamad Ghossein: « Pensée politique: penser au-delà des textes canoniques.»

Texte obligatoire: Meiksins Wood, Ellen (2014). Chapitre 1. *Des citoyens aux seigneurs: Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen Âge* traduit par Véronique Dassas et Colette St-Hilaire. Montréal: Lux Éditeur. (disponible sur Moodle)

Séance 11 : 23 mars : Sociologie politique 1

Vincent Romani: Colonialité génocidaire et résistances psychiques : que peut la sociologie politique ?

Chowra Makaremi, 24 octobre 2025, « Résistances affectives : Les politiques de l'attachement face aux politiques de la cruauté » <https://www.youtube.com/watch?v=2f-WJQSRVn4>, 1h17.

Séance 12 : 30 mars : Sociologie politique 2

Oscar Berg: Titre à venir

Texte à venir

Séance 13 : 6 avril : Pâques – pas de cours

Séance 14 : 13 avril : Politiques et administration publiques

Nora Nagels: « Objectifs d'égalité de genre dans des politiques publiques qui voyagent. Le cas des politiques de transferts conditionnés en Amérique latine »

Texte: Nagels, Nora (2014). « [Programmes de transferts conditionnés au Pérou et en Bolivie : entre ciblage et universalisation de l'assistance sociale](#) », *Revue internationale de politique comparée*. 21(1) : 111-132.

Séance 15 : 20 avril 2023 : Examen de fin de session

2 questions à répondre parmi celles proposées par les conférencières et conférenciers

Durée 3 heures, sans document.

Évaluations

Évaluations	Pondération	Échéance
Actualité 1	15%	
Actualité 2	15%	
Résumé visite	10%	31 mars
Examen 1	40% ou 20%	23 février
Examen 2	40% ou 20%	20 avril

Activités sur l'actualité

Pondération: $2 \times 15\% = 30\%$

À deux reprises dans la session, vous devrez faire des liens entre les textes à l'étude et l'actualité. Trois séances seront pré-sélectionnées par les professeures. Parmi ces 3 séances, vous devrez en choisir 2.

Pour chacune des 2 séances, vous devez identifier une nouvelle dans un média institutionnel local ou international (Radio-Canada, La Presse, Le Devoir, Le Journal de Montréal, CTV, BBC, CSN, etc.) et expliquer en quoi les textes à lire nous permettent de mieux comprendre l'enjeu soulevé par la nouvelle.

Critères de sélection de la nouvelle:

- Elle doit provenir d'un média institutionnel (papier, radio ou télévisuelle)
- Elle doit être une nouvelle (et non une chronique)
- Elle doit avoir été publiée/diffusée dans les 3 derniers mois

Après avoir sélectionné votre nouvelle, vous devez répondre aux questions suivantes dans un texte de 1 à 2 pages (interligne double, Times New Roman, 12 points).

- Quel est l'élément central de cette nouvelle?
- Comment le texte à l'étude me permet-il de mieux comprendre cette nouvelle?
- Quels concepts définis dans le texte sont mobilisés dans la nouvelle?
- Comment l'analyse de l'auteur-riche correspond ou contredit-elle la posture du-de la journaliste? Expliquez

Ce devoir doit être soumis sur Moodle une semaine après le cours concerné par un texte.

Critères d'évaluation:

- Pertinence de l'article choisi
- Démonstration d'une connaissance du texte à l'étude
- Synthèse efficace du texte à l'étude

- Sélection et explications adéquates des concepts mobilisés
- Qualité de l'argumentation:
 - Clarté des idées
 - Pensée critique et originale
 - Démonstration soutenue
- Qualité de la langue et grammaire
- Structure et organisation des idées

Examens

Pondération : Le meilleur résultat des deux examens sera pondéré sur **40%** et l'autre sur **20%**.

Il s'agit d'examen en classe sans notes de 3 heures chacun. L'étudiant-e doit répondre à deux questions. Celles-ci sont choisies parmi celles proposées par les conférencières et les conférenciers lors de leur intervention ou libellées par les professeur-e-s. D'autres consignes seront données lors des examens.

Examen de mi-session : 23 février 2026

Examen de fin de session : 20 avril 2026

Résumé critique lors de la sortie à vocation professionnelle

Pondération: 10%

Faire un résumé de 2 à 3 pages de l'institution visitée à partir du matériel disponible avant la visite. Ce résumé doit se concentrer sur :

- Les principaux objectifs et missions de l'institution illustrés par des exemples de projets ou de politiques.
- Les principales caractéristiques organisationnelles de l'institution (gouvernance, nombre de personnes employées, etc.).
- 1 question liant les compétences professionnelles propre à l'institution et les études en science politique.
- Un ou 2 éléments qui attire(nt) votre attention et vous interpellent.

Activité à vocation professionnelle

Les personnes inscrites au cours doivent participer à l'une des deux activités à vocation professionnelle.

Activité 1: Visite de l'Assemblée nationale

Vous devez être disponible toute la journée du 16 février. Places limitées à 45 (les 45 premières personnes à s'inscrire).

Contribution de 20\$ pour aider à couvrir les frais (autobus aller-retour à Québec). Vous devez aussi prévoir un lunch.

Date: le 16 février (vous devez être disponible toute la journée). Plus de détails sur l'horaire suivront.

Activité 2: Visite à l'hôtel de ville de la Ville de Montréal

Date et détails à déterminer.

Matériel pédagogique

Les textes obligatoires sont disponibles par l'entremise de la bibliothèque en vous rendant à <https://bibliotheques.uqam.ca/> ou sur Moodle.

Vous devez vous connecter avec votre compte MS de l'UQAM. Le premier texte (Durazo Herrmann, 2016) est disponible sur Moodle pour vous donner le temps de vous familiariser avec le site de la bibliothèque. Vous devrez aller chercher les autres textes en provenance de revues scientifiques. Les chapitres de livres non disponibles en ligne sont accessibles sur Moodle.

Autres consignes pour le cours :

- SVP, veuillez communiquer avec nous par courriel. Si vous voulez discuter, il est préférable de prendre rendez-vous. Veuillez également noter que nous pouvons prendre jusqu'à 2 jours ouvrables pour répondre à vos courriels.
- Politique de retard : Pour des raisons d'équité, les travaux soumis en retard seront pénalisés de 5 % par jour de retard.
- L'utilisation de la féminisation dans les travaux est fortement encouragée. Vous pouvez vous référer au guide sur la féminisation compilé par la revue *FéminÉtudes* disponible <http://feminetudes.org/le-langage-nest-pas-neutre-petit-guide-de-redaction-feministe/>
- Les travaux contenant plus de 10 fautes de français par page seront retournés à l'étudiant.e.s sans être corrigés. Ces travaux pourront être soumis à nouveau, mais perdront 20% dès le départ. Le logiciel antidote est disponible sur les ordinateurs de l'université et peut être utilisé au besoin.

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.ugam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.ugam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique no 16.pdf](http://www.instances.ugam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.ugam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

Utilisation d'agents conversationnels d'intelligence artificielle

Selon la Résolution DSP-2023-2024-41 du Département de science politique :

« L'utilisation de textes produits par des agents conversationnels d'intelligence artificielle (IA) est interdite sauf si expressément autorisée par l'enseignante, l'enseignant, auquel cas elle doit être mentionnée, expliquée et justifiée. »

Procédures utiles

Demande d'examen différé

Conformément à la [Politique du département des sciences juridiques relative aux examens et aux travaux administrés dans le cadre des cours de premier cycle](#), toute demande d'examen différé doit être faite en suivant les étapes qui suivent :

- **Prévenir** l'enseignant et le département au plus tard le jour de l'examen (par courriel ou téléphone).
- Dans les **deux jours** suivant la date de l'examen :
 - Si maladie : transmettre le **formulaire** rempli et les **preuves** nécessaires (billet médical)
 - Si covid-19 : transmettre le **formulaire** rempli et la preuve exigée qui consiste en une **photo unique** contenant le test positif, votre carte étudiante (côté photo) ainsi que la date du jour.

Le responsable du cours exerce sa discrétion avec discernement lors de l'appréciation de la preuve soumise. En cas d'acceptation par le responsable, le département communique avec l'étudiant.e pour fixer une date de reprise de l'examen.

[Formulaire de demande d'examen différé](#)

Modification et révision de note

Conformément à la [Politique du département des sciences juridiques relative aux examens et aux travaux administrés dans le cadre des cours de premier cycle](#), toute demande de modification et révision de note doit être faite en suivant le cheminement ci-dessous :

Première étape : la modification de note

- Remplir le **formulaire SD-100** (ne pas oublier d'inscrire les raisons qui justifient la demande)
- Envoyer le formulaire dans les **40 jours ouvrables** après la date officielle de la fin du trimestre (voir le calendrier académique pour déterminer cette date)

La justification de la demande de modification doit comporter le numéro de la question et les items sur lesquels porte la demande. L'étudiant.e doit expliquer pourquoi l'appréciation de l'enseignant.e doit être modifiée. Il faut **éviter les termes vague et imprécis**. Il est donc essentiel d'avoir eu **accès à la copie** corrigée (consultation). Une fois que la demande est remplie, le département la transmet à l'enseignant responsable du cours.

Si la réponse de l'enseignant ne satisfait pas l'étudiant.e, ce dernier peut remplir une demande de révision de note.

Seconde étape : la révision de note

Dans le mois (30 jours) qui suit la réponse à sa demande de modification, l'étudiant.e peut formuler une demande de révision de note. Pour se faire, il/elle doit remplir le [formulaire SDU-101](#) et le déposer au département qui le communiquera à **l'enseignant.e ainsi qu'au comité de révision de note** et se chargera d'assurer le suivi avec l'étudiant tout au long de la procédure.

Mise en garde

Veillez noter que [des frais](#) peuvent s'appliquer à votre demande.

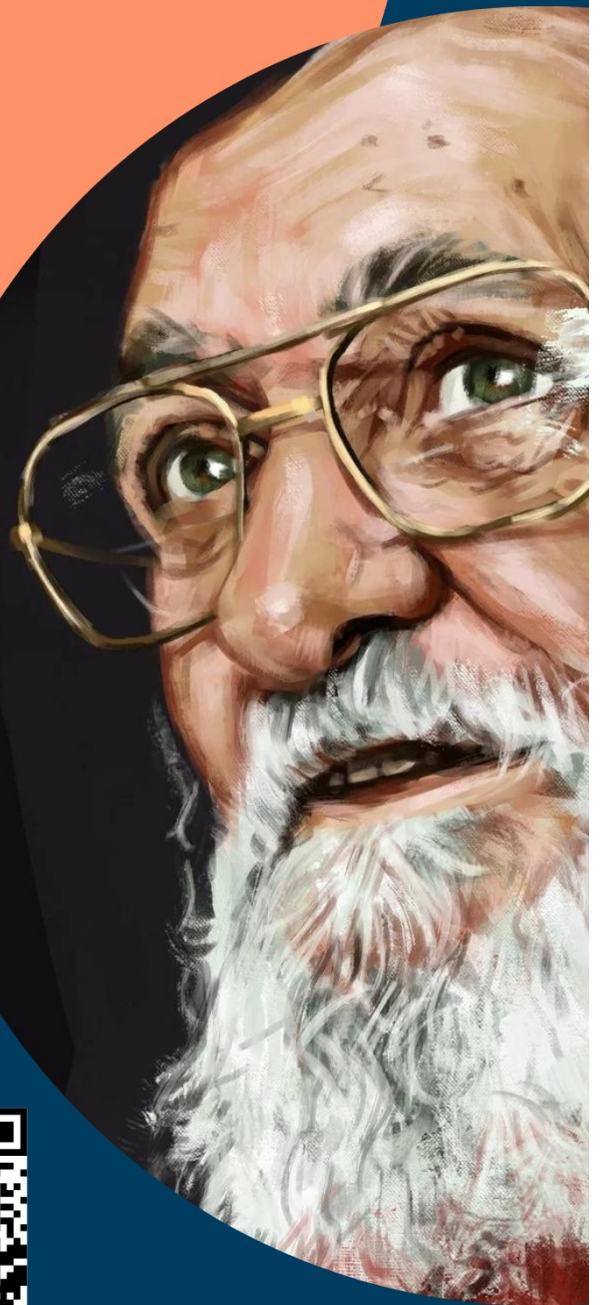
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au R-3485 !

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailétudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailétudiant.uqam.ca/liberte-academique/